



N° 12 Octobre 2020

COVID-19 : Conflit de générations ?



C'est souvent au nom de la solidarité intergénérationnelle que les responsables politiques, le corps médical ou les relais d'information, promeuvent le respect des « gestes barrières » face à la pandémie liée au Covid-19.

Oui, certaines tranches de la population sont plus menacées que d'autres par la contagion et notamment par ses formes graves voire fatales. C'est le cas des personnes âgées, dont par définition les retraités que nous sommes. Il est donc demandé aux jeunes de revoir leur mode de vie et leurs habitudes pour se montrer prévenants envers leurs aînés. Dans leur immense majorité ils acceptent bon gré mal gré de suivre les préconisations. Et il faut les en remercier.

Mais certains, y compris parmi celles et ceux qui font preuve de bienveillance, souhaiteraient une certaine réciprocité dans la solidarité. Les conséquences économiques du confinement printanier et sur les vacances estivales ont engendré des situations sociales difficiles pour beaucoup d'entre eux. Malgré les diverses aides sociales, nombreux sont ceux qui ont subi une perte de pouvoir d'achat parfois importante, voire la perte de leur emploi, peut-être de façon durable. Pour les plus jeunes qui arrivent en fin d'études et de formation, la perspective d'entrer sur le marché du travail se rétrécit. Avec en plus beaucoup d'interrogations et d'incertitudes sur l'accroissement de la dette publique et son remboursement.

Certains crient à l'injustice et revendiquent des mesures de solidarité face aux bénéfices continus liés aux placements boursiers... mais aussi au maintien des revenus pour certaines catégories, dont les fonctionnaires ou les retraités.

Le confinement a bien sûr permis de sauver des vies, notamment dans la population « sénior ». Mais la crise économique et sociale qu'il a engendrée est-elle inoffensive à ce sujet ? Perte d'espoir et de moral, tensions au sein des familles, retards de soins et dans les interventions chirurgicales, accroissement de la misère.....autant d'éléments parmi d'autres qui peuvent mettre des vies en danger, dans toutes les tranches d'âges mais essentiellement dans les milieux défavorisés

Dans ce contexte, on peut craindre que les mesures parfois drastiques imposées aux « actifs » soient de moins en moins acceptées et respectées. Quelques mobilisations récentes de certaines professions à Marseille, Paris.....en sont peut-être les prémices.

Un vrai sujet de réflexion pour le mouvement syndical.

En attendant, respectez les gestes barrières.

Jean-Louis GIRBAL
le 30 septembre 2020

Jean-Louis GIRBAL,

Délégué régional UNSA-Retraités Occitanie

SOMMAIRE

Editorial 1

Actualités

Projet de Loi de Finances de la Sécurité sociale 2

Projet de Loi de Finances de la Sécurité sociale 3

Revalorisation des pensions Agirc Arco 3

Billet d'humeur 3

Actualités

Pandémie et accroissement de la précarité. 4

Santé

Covid-19 : recrudescence de la pandémie en Occitanie 5

Vie interne

Maintenons le lien 6

Élections TPE : un moment essentiel pour l'UNSA ! 6

Représentativité de l'UNSA, les retraités sont-ils concernés ? 6

Consommation

Factures payables dans un bureau de tabac 7

La randonnée et ses bienfaits pour les séniors 7

Actualités

Lignes Nouvelles : Montpellier-Perpignan , Bordeaux-Toulouse, un jour peut être ... 8



Le Projet de Loi de Finances de la Sécurité sociale est un temps fort de la vie sociale de notre pays, parce qu'il détermine la revalorisation annuelle d'allocations, de prestations diverses, mais aussi des retraites de base de la CNAV et des régimes, alignés ainsi que les pensions de la Fonction Publique et des régimes spéciaux.

Traditionnellement, ce projet de loi est connu fin août. Cette année, le dossier de presse du PLFSS 2021 a été communiqué seulement le 29 septembre, et nous n'avons, à l'heure où nous écrivons, pas connaissance du détail du projet.

Les principales mesures :

Mise en œuvre des mesures arrêtées par le Ségur de la Santé

- Revalorisation des salaires des personnels hospitaliers et des EHPAD : 8,8 Md€ pour 2020 – 2023,
- Un ONDAM (Objectif National de Dépense de l'Assurance Maladie) en hausse de 6% en 2021 hors crédits crise COVID,
- Plan massif d'investissement contribuant au plan de relance en faveur des établissements de santé et médico-sociaux : 19 Md€,
- Poursuite de la réforme de la tarification hospitalière.

Pour faire face à la crise sanitaire :

- 15 Md€ de dépenses exceptionnelles engagées par l'assurance maladie pour répondre à la crise sanitaire en 2020,
- Une progression de l'ONDAM 2020 relevée à 7,6% pour tenir compte notamment des besoins de financement de la crise sanitaire,
- 4,3 Md€ de provision dans l'ONDAM 2021 au titre des tests, vaccins et masques,
- 5,2 Md€ de mesures pour venir en aide aux entreprises les plus touchées par la crise pendant la phase de reprise et compensés par le budget de l'Etat.

Création d'une 5^e branche de la Sécurité sociale pour la prise en charge de l'autonomie :

- Une branche nouvelle au sein du régime général et gérée par la CNSA,
- Un financement autonome et solidaire,
- 2,5Md€ de mesures nouvelles pour le soutien à l'autonomie en 2021, dont 1,4Md€ au titre des revalorisations salariales.

Des déficits en très forte croissance :

Le déficit de la Sécurité sociale devrait atteindre le niveau record de 44,7 milliards d'euros cette année, puis refluer à 25,5 milliards l'an prochain.

Le coût du coronavirus sera un peu moins lourd que prévu pour la Sécu : estimé en juin à 52 milliards, le déficit pour 2020 est désormais évalué à 44,7 milliards, la récession ayant été moins forte que prévu au début de l'été.

Dans le détail : 30 milliards d'euros pour la branche maladie, 3.3 milliards pour la branche famille et 7,9 milliards pour la branche retraite (1.4 milliards d'euros en 2019).

La position de l'UNSA

Alors que le déficit de la Sécurité sociale prévu pour l'année 2020 était de 5,4 milliards d'euros, la crise sanitaire liée à la COVID 19 et ses conséquences économiques ont percuté de plein fouet notre système de protection sociale. Ainsi, le déficit pour 2020, pourrait grimper à 44,7 Mds €, niveau jamais atteint depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Si ce déficit s'explique par près de 12 Mds € de dépenses supplémentaires pour l'Assurance Maladie par exemple, il est également le fruit d'une perte record des recettes en cotisations sociales (environ 25 Mds €)...

La crise économique, dont personne ne sait aujourd'hui prédire l'ampleur, pourrait fortement dégrader la situation financière de la Sécurité sociale, y compris pour les années à venir. C'est pourquoi depuis le début de la crise, l'UNSA milite pour que la dette née de la crise Covid-19, de sa gestion, de la relance économique et des transitions à venir soit mise hors budget ordinaire de l'État. Dans ce cadre, l'UNSA demande donc que la dette de la Sécurité sociale soit portée par l'État.

Services d'urgence : Vers une contribution forfaitaire

Les passages aux urgences ne nécessitant pas d'hospitalisation feront l'objet à partir de l'an prochain d'un « forfait » d'un montant fixe, qui remplacera l'actuel « ticket modérateur » laissant à la charge du patient 20 % du coût de ses soins.

Cette « participation », dont le « montant forfaitaire » devra être « défini par arrêté », sera « due pour chaque passage aux urgences dès lors que ce passage ne sera pas suivi d'une hospitalisation ».

Revalorisation des pensions

Alors qu'en 2020 les pensions ont été revalorisées de 0,3% pour ceux gagnant plus de 2.000 euros et de 1% pour ceux gagnant moins, en 2021 tous les retraités seront traités de la même façon.

Le gouvernement devrait mettre un terme à la désindexation partielle des pensions de retraite. D'après le dossier de presse du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021, ils verront leur pension de base revalorisée par rapport à l'inflation.

Toutes les retraites de base, de la Fonction Publique et des régimes alignés devraient progresser de 0.4%. Cela correspond pour partie à nos revendications : une revalorisation en aucun cas inférieure au niveau de l'inflation.

Pour autant, nous n'oublions pas le recul du pouvoir d'achat des retraités subi les années passées : -2.8% en 2018 selon la DREES.

Pour les petites pensions, inférieures au SMIC pour une carrière complète, une revalorisation d'ampleur demeure nécessaire.

Pour les pensions inférieures à la pension moyenne, 1382 € net, un coup de pouce supérieur à l'inflation permettrait d'assurer un maintien du pouvoir d'achat des retraités modestes.

Billet d'humeur :

Notre Dame de Paris : péché de gestion.

15 avril 2019 : un incendie se déclare à Notre Dame de Paris. Et telle la vitesse des flammes, la nouvelle se propage dans le monde entier.

Premier effet collatéral : le capitaine des Français (et non des pompiers), Président de la République, reporte son intervention télévisée censée clore la crise sociale exprimée par les gilets jaunes notamment.

Seconde conséquence : telle la multiplication des pains et des poissons dans les Évangiles, les promesses de dons affluent d'un peu partout pour se chiffrer à 825 millions d'euros. Celles des propriétaires de grandes marques, en particulier de la mode, touchent à l'indécence. C'est à celui qui annoncera la plus grosse...somme ! Et tout cela, sous les yeux éberlués des citoyens dont, pour un bon nombre, l'objectif est d'arriver à boucler les fins du mois.

Le temps passe au point d'en oublier un débat quasi dogmatique entre partisans d'une reconstruction à l'identique et partisans d'une reconstruction en phase avec son époque.

Mais, ne voilà-t-il pas que la Cour des comptes vient de pointer un péché dans la gestion des dons. L'établissement public en charge de la restauration, à l'image d'Adam et Eve, a croqué dans la pomme ! Il a utilisé 5 millions des dons pour payer les salaires d'une quarantaine de personnes, un loyer pour un local de plus de 450 m2 et des opérations de communication. A juste titre, tel Dieu le père, le président de la Cour des comptes a exhorté le ministère de la Culture à attribuer l'intégralité des dons aux travaux de restauration. Aux dernières nouvelles, 640 millions d'euros sont encore au stade des promesses. Pourvu que sœur Roseline n'en vienne pas à lancer une grande quête nationale ou une « cathédralethon » !

Revalorisation des pensions Agirc Arrco

La date de revalorisation des pensions Agirc-Arrco est fixée au 1^{er} novembre. Depuis l'accord de 2019, elle est calculée en fonction de l'inflation prise en compte sur les 12 derniers mois en « mois glissants ». Sur la période considérée l'inflation serait limitée à 0.2%.

Avec un risque de rattrapage de 0.1% par rapport à la revalorisation de novembre 2019 (revalorisation de 1% pour une inflation de 0.9%), la revalorisation 2020 risque d'être limitée à 0.1% voire nulle.

Les partenaires sociaux gestionnaires du régime de retraite complémentaire obligatoire Agirc-Arrco devraient en décider mi-octobre.

A suivre...



- Finalement tu vois, j'aurais préféré le discours de Macron...

Enquête IPSOS Secours populaire : Baromètre de la pauvreté 2020

Selon une enquête IPSOS pour le Secours Populaire, suite à la pandémie de COVID 19, 33% des Français (et 43% des actifs) ont subi une perte de revenus suite à la crise sanitaire.

Les Français estiment le revenu disponible nécessaire pour échapper à la pauvreté à 1228 € par personne. Ce seuil est supérieur de 165 euros au seuil de pauvreté officiel défini par l'INSEE.

57% des Français n'ont pas pris de vacances cet été.

8% de la population craint de basculer dans la précarité.

66% des personnes dont les revenus mensuels net du foyer sont inférieurs à 1200 € disent désormais avoir déjà connu la pauvreté (+4 points en un an).

Si une partie des Français a constitué une épargne de précaution, du fait de consommations plus limitées pendant le confinement, à l'autre extrémité de l'échelle sociale, les difficultés pèsent sur le quotidien.

Les restrictions sur l'alimentation, de par leur nature, sont préoccupantes : 29% des Français ont des difficultés financières pour consommer des fruits et légumes frais tous les jours et 23% pour se procurer une alimentation saine leur permettant de faire trois repas par jours.

Il en est de même pour les dépenses de santé :

38% des Français rencontrent des difficultés pour payer certains actes médicaux mal remboursés par la Sécurité sociale, 21 % ont des difficultés à financer une complémentaire santé.

La situation de précarité était déjà marquée dans notre société avec 9.3 millions de personnes sous le seuil de pauvreté. La crise sanitaire a encore aggravé cette situation. La crainte de la précarité et de l'avenir est désormais ancrée dans la conscience d'une partie de nos concitoyens.

La seule réponse possible, une société plus solidaire, moins axée sur la recherche du profit immédiat.

Et les retraités ?

Dans leur masse, les retraités ont été plutôt épargnés par les pertes de pouvoir d'achat, mais leur population n'est en rien homogène. Si le taux de précarité est plus faible que chez les actifs, il n'en demeure par moins que certains parmi eux disposent de revenus assez nettement inférieurs au seuil de 1228 €.

C'est le cas de plus de la moitié des femmes retraitées dont la pension moyenne ne dépasse pas les 1110 euros mensuels.

C'est le cas des 570 000 allocataires du minimum vieillesse qui ne disposent que de 920 euros pour vivre.

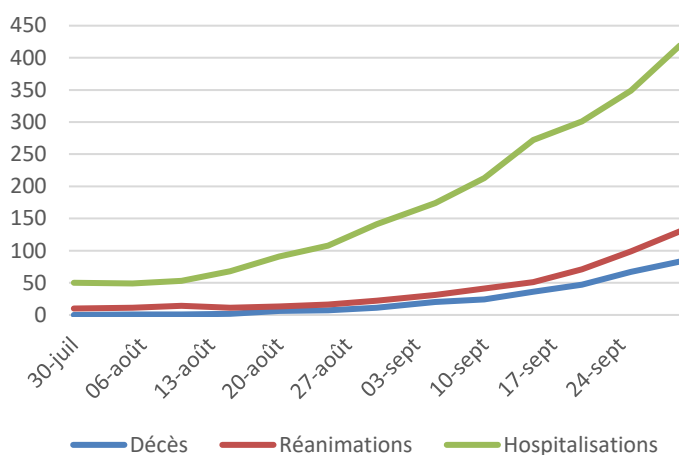
C'est le cas de nombre de retraités, qui pour une carrière complète au SMIC, disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

On nous rétorquera que les retraités de l'UNSA ne correspondent guère à ce profil. Certes, mais à l'UNSA Retraités, nous avons tendance à penser qu'il nous appartient aussi de défendre ces personnes malmenées par la vie, même si elles sont éloignées du syndicalisme, comme elles l'ont été durant leur vie active.

Pour nous, plus que les générations, ce sont les conditions de vie qui doivent définir les critères de solidarité et de redistribution. La précarité sévit en s'affranchissant des critères d'âge!



Evolution pandémie en Occitanie 30 juillet-30 septembre



La situation fin septembre

Fin septembre, l'Agence Régionale de Santé (ARS) relevait en Occitanie la présence de 168 foyers d'infection dont 45 en Ehpad. 6.6% des tests COVID s'avéraient positifs sur un total de 100 000 tests effectués dans la dernière semaine de septembre. On comptait près de 400 hospitalisations, dont 30% en services de réanimation.

Le cumul des décès pour cause de COVID avoisinait les 600 personnes pour une population totale de 6 millions d'habitants.

Vaccination contre la grippe 2020

La grippe saisonnière va venir s'ajouter à la pandémie de COVID qui peine à être enrayerée.

Le ministre de la santé souhaite, avec raison, renforcer le taux de couverture vaccinale de la population, particulièrement chez les personnes à risque. A cette fin, 15.7 millions de doses ont été commandées alors que 10.6 millions de vaccins avaient été distribués en 2019.

La grippe 2019 avait provoqué, au plan national, 8800 passages aux urgences et 810 hospitalisations.

Se vacciner, c'est se protéger, protéger les autres et contribuer à soulager les services de soins. En un mot, un acte de civisme, plus encore cette année que les précédentes.

Pour les 65 ans et plus, c'est gratuit et facile. Il suffit de se rendre chez le pharmacien avec le bon de prise en charge de l'Assurance maladie.

La région Occitanie avait été relativement épargnée par la pandémie de Coronavirus au printemps dernier.

A partir de la mi-août, une recrudescence du nombre de cas, des hospitalisations COVID et des prises en charge en réanimation a durement frappé notre région, l'une des plus impactées après l'Île de France, PACA, et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les départements les plus touchés sont aussi les plus urbanisés : la Haute-Garonne, l'Hérault, et dans une moindre mesure, le Gard. Les autres départements, particulièrement les plus ruraux, sont largement épargnés. Même si l'on a pu déplorer des foyers d'infection localement très meurtriers comme à l'Ehpad de Séverac d'Aveyron.

Les causes : Probablement un brassage accru des populations pendant la période estivale, ainsi qu'une relative baisse de la vigilance après de longues semaines de confinement.

On notera cependant que le taux de mortalité demeure contenu. Plusieurs facteurs semblent l'expliquer :

- Les médecins ont acquis une meilleure connaissance du virus et appliquent des traitements plus efficaces. L'utilisation de corticoïdes à dose massive serait efficace pour des formes sévères de la maladie. Les modalités de ventilation ont évolué et sont moins agressives.
- Les personnes les plus à risques et parmi elles les personnes âgées avec des comorbidités, ont pris conscience du risque et veillent davantage à se protéger, d'autant que les moyens de protection, masques et gel hydroalcoolique sont désormais largement disponibles. Continuons d'appliquer méthodiquement les élémentaires précautions sanitaires.

Vie interne

Maintenons le lien



L'épisode COVID 19 est parti pour jouer les prolongations. Dans ce contexte, difficile de réunir les retraités de l'UNSA dans les départements comme au niveau régional. Le substitut de la réunion en visioconférence manque de confort, de convivialité et devient rapidement pénible dès que le nombre de participants dépasse la dizaine.

Faut-il laisser se déliter le travail de construction d'un réseau de retraités de l'UNSA patiemment construit depuis quelques années ?

A l'évidence non ! La poursuite de la publication de notre bulletin régional est une réponse, certes modeste et minimale. Les échanges d'informations par messagerie électronique peuvent contribuer à maintenir le lien entre nous. N'hésitez pas à nous faire remonter toute information, si modeste soit-elle, de vos départements, ou comme on dit aujourd'hui de vos « territoires ».

Partagez vos avis, votre ressenti face à la situation que nous vivons. Analyses, témoignages, mis en commun et partagés, sont un remède à l'isolement social, et une autre façon de faire vivre notre intellectuel collectif !

ELECTIONS TPE : un moment essentiel pour l'UNSA !

Les élections TPE (Très Petites Entreprises) se dérouleront du 25 janvier au 7 février 2021. Elles concernent plus de 5 millions de salariés travaillant dans les entreprises de moins de 11 salariés, soit près d'un quart des salariés du secteur privé. Elles sont primordiales pour la représentativité de l'UNSA.

En 2017, l'UNSA avait enregistré la plus forte progression des organisations syndicales et avec 12.49% des voix était devenue la 4ème organisation représentative des salariés des très Petites Entreprises (TPE).

En Occitanie, notre résultat à ces élections nous avait permis de devenir la 4ème organisation syndicale interprofessionnelle des salariés du privé comme des agents publics. Ce résultat n'aurait pu être obtenu sans la formidable mobilisation militante des 13 Unions Départementales de la Région, des fédérations et des syndicats présents sur nos territoires.

Chacun côtoie dans sa famille, ses relations, son voisinage, dans les commerces qu'il fréquente ... ces travailleurs des TPE souvent très éloignés du monde syndical. Il est important de les informer de ces élections qui concernent directement leur vie professionnelle (accords interprofessionnels et accords de branches) et de les inciter à y prendre part... en votant UNSA.

Chacun.e doit contribuer au succès de notre campagne. Faites voter UNSA.



Et si retraité(e), vous avez un peu de temps, devenez « Z'aideur » pour conseiller les salariés des TPE.

Outre votre éventuelle expérience syndicale forgée pendant votre activité (ex : délégué syndical ou du personnel, membre du Comité d'entreprise, commissaire paritaire, ...), pas de crainte, vous ne serez pas seul(e). Foire aux questions, documents multiples, outils de communication, ... tout sera mis en œuvre pour vous accompagner.

Si vous souhaitez devenir «Z'aideur», contactez votre union départementale UNSA.

Représentativité de l'UNSA, les retraités sont-ils concernés ?

Au-delà de l'attachement à notre organisations syndicale, sa représentativité nous importe de manière évidente.

C'est du nombre de voix obtenues aux différentes élections professionnelles que dépend la place occupée par l'UNSA au sein d'organismes consultatifs où sont abordées les questions concernant les retraités : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), mais aussi CESER, et demain, les instances de gouvernance de la cinquième branche de la Sécurité sociale par exemple...

Retraités, nous n'avons plus la capacité de voter aux élections professionnelles, mais nous avons la possibilité de faire voter, notamment aux élections TPE.

Pour une UNSA mieux reconnue, plus forte, et mieux à même de porter les attentes et revendications des salariés, actifs ou retraités.

C

onsommation

Consommation et vie pratique.

Factures payables dans un bureau de tabac.



Depuis le 28 juillet 2020, il est possible de payer certaines factures (amendes de stationnement, contribution à l'audiovisuel public, factures de crèche ou de cantine...) ou certains impôts dans plus de 5000 bureaux de tabac.

Les buralistes qui proposent ces services sont identifiés par le logo « Paiement de proximité. Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques ».

Leur liste régulièrement mise à jour est consultable par commune sur le site :

www.impots.gouv.fr/portail/node/13422

Factures ou impôts concernés:

- Les amendes ou les factures de la cantine, de la crèche ou de l'hôpital quel que soit leur montant pour un règlement par carte bancaire et jusqu'à 300 € pour un règlement en espèces,
- Les impôts de moins de 300 € quel que soit le règlement (en espèces ou en carte bancaire), la contribution à l'audiovisuel public, les taxes d'habitation ou foncières, tous les impôts qui présentent le QR code prévu à cet effet.

Des conditions sont nécessaires pour bénéficier du paiement dans un bureau de tabac. D'une part, l'avis d'impôt ou la facture doit comporter un QR code. D'autre part, la mention « payable auprès d'un buraliste » doit figurer dans les modalités de paiement. Si ce n'est pas le cas, le règlement doit se faire selon les modalités habituelles indiquées sur le document (facture ou avis).

À savoir :

L'utilisateur n'a pas à montrer ses documents au buraliste et celui-ci n'a accès à aucune information de nature personnelle. L'utilisateur scanne lui-même son QR code puis il paie. Le paiement est réalisé en toute confidentialité à l'aide d'un terminal sécurisé.

La randonnée et ses bienfaits pour les séniors.

« Un km à pied, ça use, ça use, ... ».

Une rengaine beaucoup chantée dans les colonies de vacances. Et qui a peut-être inspiré l'Organisation mondiale de la santé... En effet, depuis quelques années, celle-ci préconise d'effectuer 10 000 pas par jour pour rester en bonne santé. Une préconisation qui peut concerner de nombreux retraité(e)s.



Lorsqu'on avance en âge, la marche est une activité indispensable et idéale pour entretenir en douceur notre organisme. Son premier bienfait : la conservation de notre masse musculaire tout en consolidant notre squelette et nos articulations. Autres effets positifs : le renforcement des muscles du dos et des épaules qui bonifie notre posture, un meilleur fonctionnement du système cardiovasculaire par la stimulation de notre circulation sanguine, l'amélioration du transit intestinal.

Pour la randonnée, l'essentiel est de prendre du plaisir. D'une part, en profitant de l'environnement de la nature et d'autre part, en marchant à son rythme sans essoufflement.

Quelques conseils assez évidents : ne pas randonner seul(e), ne pas surestimer ses capacités, surtout au début quand on n'a pas l'habitude de longues distances. D'autant qu'il faut pouvoir retourner au point de départ. En montagne, il faut partir bien équipé et conscient des variations météorologiques qui peuvent être soudaines et violentes.

Véritable serpent de mer, la construction des nouvelles lignes ferroviaires à grande vitesse Montpellier-Perpignan (150km) et Bordeaux – Toulouse (200km) fait régulièrement la une des médias d'Occitanie.

Les deux projets sont activement soutenus par de nombreux acteurs économiques et élus des collectivités territoriales (maires de Montpellier, Toulouse, départements, région Occitanie, CESER, etc...).

Quelques rappels « historiques » sont nécessaires pour mieux comprendre et juger la situation.

Vers la fin des années 80, la nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan (tronçon de Paris-Madrid) était prévue pour 2025 au plus tard. Cette liaison ferroviaire achevant un « corridor » Europe du Nord- Espagne. La saturation de la ligne traditionnelle en bord de mer, sa fragilité environnementale (souvenons- nous des dernières inondations et interruptions en 2018 / 2019) étaient déjà mises en avant il y a plus de 30 ans. Par ses contraintes techniques cette ligne « mixte » (voyageurs et fret) est donc plus onéreuse à construire. Les estimations les plus récentes l'évaluent à 5,5 milliards d'€ avec une importante participation de fonds européens. La Déclaration Publique du tronçon Montpellier-Béziers est attendue cette année. Interrogé en juillet de cette année par le maire de Perpignan demandant de s'engager fermement sur l'accélération du projet, le premier ministre, maire de Prades depuis des années, lui a répondu « je mettrai toute mon énergie à faire avancer à une vitesse supérieure à celle qui est la sienne jusqu'à présent ».

Pour la ligne à grande vitesse BORDEAUX – TOULOUSE, l'objectif principal est de relier la 4ème ville de France à PARIS ainsi qu'au réseau européen. Les deux plus importantes agglomérations d'Occitanie, Toulouse et Montpellier, seraient alors à environ 3 heures de la capitale par le train.

Mais les divers gouvernements tiennent leurs engagements à la vitesse d'un tortillard. Aucune décision pendant des années. En septembre 2016, un rapport du Sénat se prononce contre la création de nouvelles lignes en Occitanie et préconise un gel des crédits pendant 15 ans.

La construction du réseau TGV plombe durablement les finances la SNCF. La remise aux normes du réseau traditionnel (qui en a bien besoin) devient la priorité des gouvernants et élus des territoires.



La Déclaration Publique de 2016 est annulée en 2017, des contestations économiques et environnementales en sont la cause. Echaudés par les difficultés de bouclage du financement du tronçon Tours – Bordeaux (auquel l'ancienne région Midi-Pyrénées a participé) les élus sont unanimes à exiger une budgétisation solide et pérenne et penchent pour une exploitation via une société privée mixte. Aux dernières nouvelles le chantier de la LGV Bordeaux- Toulouse pourrait commencer en 2022 dicit JL CHAUZY président du CESER Occitanie. La loi LOM (Orientation des Mobilités) votée fin 2019 permettant la création d'établissements publics locaux « ayant pour mission le financement sur un périmètre géographique déterminé d'un ensemble cohérent d'infrastructure de transport terrestre dont la réalisation représente un coût supérieur à 1 milliard d'€ ». Ces sociétés de projets regroupant l'Etat et des Collectivités* pourront collecter l'argent pour rembourser les emprunts. 60% du projet de LGV estimé à 7,5 milliards d'€ pourraient être financés par cette méthode. 24 mois seraient nécessaires pour créer cet établissement pour ce chantier d'une durée de 7 ans. Pour le préfet de la région Occitanie, l'objectif est d'aller le plus rapidement possible dans le cadre du CPER 2021/2027 (Contrat de Plan Etat/Région). *(régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Toulouse Métropole...).

La crise sanitaire et la crise économique actuelles permettront -elles un avancement de ces deux grands projets structurants pour notre région ?

A suivre...

